



## Décision n°2021\_DEC\_09

Conclusion d'un marché public

### DECISION DU PRESIDENT

1.1.1 Délibérations, décisions et pièces de procédure relatives aux marchés publics (travaux, fournitures et services) et leurs avenants

#### Le Président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-1, L 5211-10,

**Vu** le Code de la commande publique et notamment l'article R. 2122-8,

**Vu** la délibération n°2020\_DEL\_111 du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à M. le Président, pour la durée de son mandat, les pouvoirs de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres de fournitures et services dont le montant est inférieur au seuil des procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**Considérant qu'**une demande de devis a été adressée à 5 bureaux d'études pour la consultation suivante :  
**Acquisition, mise en œuvre et maintenance d'un logiciel de gestion des convocations des élus**

**Considérant qu'**à la date limite de la consultation, prévue le 5 mai 2021, les entreprises ayant remis une offre dans les délais sont :

- DIGITECH
- FAST
- LIBRICIEL
- QUALIGRAF

#### DECIDE

**D'attribuer le marché public d'Acquisition, de mise en œuvre et de maintenance d'un logiciel de gestion des convocations des élus à l'entreprise LIBRICIEL (34 000 MONTPELLIER) pour un montant 12 270 € HT pour la 1<sup>ère</sup> année (investissement et fonctionnement) et de 4 550 € HT par an pour les 3 années suivantes (fonctionnement).**

Fait à Rumilly, le 15 AVR. 2021

Le Président,

Christian REISON



Information au Conseil communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie en date du .....